SNCS-HEBDO 08 n°17

9 juin 2008

Le ministère impose son projet : un CNRS à 4 vitesses morcelé entre instituts et départements

À la veille du conseil d'administration du 22 mai qui devait discuter du projet de plan stratégique, la ministre Valérie Pécresse annonçait au journal *Le Monde* le découpage du CNRS en 6 instituts nationaux excluant les sciences de la vie et l'informatique. La mobilisation de la marche de tous les savoirs du 27 mai a montré que les personnels de la recherche rejettent massivement un tel projet qui conduit à terme au démantèlement du CNRS. La ministre a demandé aux syndicats de la rencontrer à partir du 9 juin. Sans attendre ces rencontres, elle impose au CNRS sa réforme qui a été envoyée aux administrateurs le 6 juin !

Patrick Monfort, membre du bureau national du SNCS et élu au conseil d'administration du CNRS

Jacques Fossey, membre du bureau national du SNCS et administrateur du CNRS

Le plan stratégique, qui vient d'être envoyé aux administrateurs du CNRS pour le conseil d'administration (CA) du 19 juin, rend les instituts nationaux responsables d'un champ disciplinaire en partenariat avec les autres acteurs. Son directeur est nommé par le ministre en charge de la Recherche après un appel international et un processus type « search committee ». Ces instituts nationaux sont créés par le ministre chargé de la Recherche lorsque le CNRS démontre sa légitimité à être coordonnateur principal d'une politique nationale. Dans le cas contraire, les départements scientifiques sont maintenus pour les disciplines qui peuvent être coordonnées par d'autres acteurs.

Un document annexe fourni aux administrateurs présente un point d'étape de la politique du CNRS sur les instituts nationaux. Il annonce un CNRS à 4 vitesses composé par les :

- instituts nationaux déjà existants : INSU et IN2P3
- 4 champs thématiques pouvant devenir instituts nationaux (IN) supplémentaires : IN des mathématiques et leurs interfaces, IN de physique et nanosciences, IN de chimie, IN d'écologie et biodiversité
- 2 champs thématiques qui ne peuvent être pilotés par le CNRS seul : département des sciences du vivant, département des sciences et technologie de l'information et de l'ingénierie
- champs thématiques qui doivent d'abord se structurer : département des sciences humaines et sociales.

Devant un tel projet, la volonté de démantèlement du CNRS est bien une réalité. D'une part, 6 instituts nationaux sur le modèle de l'INSU. Dans ce modèle, il existe un conseil scientifique sans élus directs par leurs pairs, et un conseil de l'institut (même rôle qu'un CA) dans lequel siège le ministère. Ces instituts seront bien pilotés directement par le ministère.

D'autre part, 3 départements scientifiques sont maintenus qui représentent plus de la moitié des personnels du CNRS. Deux (SDV et STIC) seront pilotés par les autres EPST concernés (INSERM, INRA, CEA, INRIA). Enfin, SHS, « dont on ne sait pas trop quoi faire », reste département scientifique : dans l'attente d'être transformé en institut ou d'être mis dans les bras de l'université ?

C'est bien la mort du CNRS qui se prépare. La ministre nous fait le jeu de la concertation en nous invitant à discuter avec elle. Mais de quoi pouvons-nous discuter alors que les décisions sont prises et annoncées ?

Le SNCS-FSU refuse d'aller discuter avec la ministre devant une telle mauvaise foi. Il appelle tous les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur à venir empêcher la tenue du CA du 19 juin au siège du CNRS à Paris, et en régions, à bloquer les délégations régionales.